

Hommages à Paul TAVERNIER,

Un universitaire cultivé, rigoureux, discret et humaniste

(1941 - 2022)



Hommage

par Abdelwahab BIAD

Paul Tavernier, Professeur émérite, fondateur du CREDHO et Directeur du CREDHO de Rouen puis du CREDHO Paris-Saclay, nous a quittés le 11 janvier 2022. Il restera pour ceux qui l'ont connu un universitaire humaniste, auteur d'une somme scientifique considérable. Dans son texte d'hommage publié par la Société française pour le droit international, Emmanuel Decaux (Professeur émérite de l'Université Paris II, Président de la Fondation René Cassin, Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE) qui l'a bien connu rappelait que « *Paul Tavernier a su concilier sa passion de l'enseignement et son goût de la recherche, avec une grande ouverture au monde* ».

J'ai connu Paul Tavernier à l'occasion de mes études à l'Université de Grenoble, il était membre de mon jury de thèse soutenue en 1986. Après mon retour en Algérie pour entamer une carrière d'enseignant-chercheur, nous avons gardé le contact en élaborant un projet de recherche interuniversitaire (Universités d'Annaba et de Rouen) sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire qui fut sélectionné dans le cadre de la coopération bilatérale franco-algérienne, une coopération qui n'a pu être menée à bien compte-tenu du contexte sécuritaire découlant du terrorisme en Algérie durant la décennie quatre-vingt-dix. Il prit l'initiative de m'accueillir comme enseignant-chercheur invité au CREDHO (Centre de recherches et d'études sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire)¹ qu'il avait créé et dirigé à l'Université de Rouen. Même après avoir quitté l'Université de Rouen puis pris sa retraite, il a continué à s'intéresser aux travaux de l'équipe normande du CREDHO dirigée successivement par Laurence Burgorgue-Larsen, Patrick Courbe, Fabienne Jault puis moi-même. Il se montrait toujours disponible pour participer aux activités qu'elle organisait (la dernière étant sa contribution à l'étude sur la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*²).

Le site du CREDHO (www.credho.org) créé à son initiative en 1999 avec l'assistance de son épouse Mireille et de Patrice Despretz est une base de données reconnue sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire (recensement des thèses soutenues, des formations académiques, des colloques et des publications sur ces thématiques). À ce référencement s'ajoute les *Cahiers du CREDHO* publiant les actes des sessions annuelles d'information sur la France et la Cour européenne des droits de l'Homme (15 numéros publiés), le *Bulletin d'information du CREDHO* (1990 à 2008), ainsi que la Collection du CREDHO

¹ Le CREDHO-DIC de l'Université de Rouen Normandie rattaché jusqu'en 2021 au CUREJ tandis que le CREDHO Paris Sud était lié à l'IEDP de la Faculté de Droit Jean Monnet de Paris Saclay.

² Paul TAVERNIER, « La Charte de l'Union européenne après l'avis 2/13 de la Cour de Justice de l'Union européenne du 18 décembre 2014 » (pp. 19-31), dans : Abdelwahab BIAD et Valérie PARISOT (ss dir.) : *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* - Préface de Laurence BURGORGUE-LARSEN (Anthemis, 2018, collection Droit & Justice n° 117).

chez Bruylant co-dirigée avec Laurence Burgorgue-Larsen (19 numéros de 2001 à 2012)³. Paul Tavernier a réussi avec le CREDHO à tisser des liens avec des institutions et centres de recherches en France et à l'étranger (l'Institut international des droits de l'Homme de Strasbourg et le CICR notamment). Le CREDHO a organisé de nombreux colloques nationaux et internationaux et des journées d'études dont la plupart ont fait l'objet de publications chez des éditeurs connus (Bruylant, Larcier, Anthémis).

Paul Tavernier est l'auteur ou co-auteur d'un nombre impressionnant de publications comme l'illustre la notice bibliographique ouvrant ses *Mélanges* intitulés : *L'homme dans la société internationale* (Bruylant, 2013) qui témoigne d'un rayonnement académique. Il est possible d'articuler ses centres d'intérêt en quatre grandes thématiques :

1. « **Aspects de la judiciarisation des droits fondamentaux en Europe** » : avec l'étude de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme sous la forme d'une chronique régulière au *Journal du droit international* (Clunet) par Emmanuel Decaux et Paul Tavernier et des colloques annuels sur *La France et la Cour européenne des droits de l'Homme* publiés dans les Cahiers du CREDHO⁴ puis aux Editions Bruylant⁵.
2. **Le droit international humanitaire** : des problématiques variées ont été abordées dans les colloques et publications notamment sur la jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux⁶. Paul Tavernier fut en outre associé à la préparation de *l'Annuaire de droit international humanitaire/Yearbook of International Humanitarian Law* publié par l'Institut Asser de La Haye en liaison avec le CICR ainsi qu'à l'étude entreprise par le CICR sur le droit international humanitaire coutumier pour laquelle il était le correspondant pour la France et organisa sur ce thème une journée d'études à Paris Sud⁷.
3. **Nations Unies - Sécurité internationale – désarmement - conflits armé** : il a rédigé pendant de nombreuses années la chronique « L'Année des Nations Unies » à *l'Annuaire français de droit international* (1966-2014). Son intérêt pour l'organisation internationale s'est notamment focalisé sur le règlement pacifique des conflits comme l'illustre un QSJ sur les *Casques bleus* (PUF, n°3169, 1996), des articles sur les conflits Irak-Koweït et Irak-Iran ainsi que la direction d'un ouvrage sur la guerre du Golfe⁸. La

³ Le premier volume de la collection sur *Un siècle de droit international humanitaire. Centenaire des Conventions de La Haye et cinquantième des Conventions de Genève*, sous la direction de Paul TAVERNIER et Laurence BURGORGUE-LARSEN (Bruxelles : Bruylant, 2001, n° 1) et le dernier volume sur *Le droit international humanitaire face aux défis du XXI^e siècle*, sous la direction de Abdelwahab BIAD et Paul TAVERNIER (Bruxelles : Bruylant, 2012, n° 19).

⁴ Les 8 premiers numéros sont consultables en ligne sur le site du CREDHO (www.credho.org).

⁵ Sur : *La France et la Cour européenne des droits de l'Homme*. La jurisprudence annuelle depuis 2002.

⁶ Les Actes ont été publiés aussi aux Éditions Bruylant, sous la direction de Paul TAVERNIER et la coordination de Céline RENAUT, avec une préface de Claude JORDA, dans la collection du CREDHO, n° 6.

⁷ Jean Marie HENCKAERTS et Louise DOSWALD-BECK, *Droit international humanitaire coutumier*, t.1 règle, CICR Bruylant, 2007. À l'occasion de la sortie de cette étude un colloque a été organisé par le CREDHO de Paris Sud dont les actes ont été publiés dans : Paul TAVERNIER et Jean-Marie HENCKAERTS (ss. dir.), *Droit international humanitaire coutumier : enjeux et défis contemporains*, Bruylant, 2008 (Coll. du CREDHO n°13).

⁸ Paul TAVERNIER (éd.) : *Nouvel ordre mondial et droits de l'Homme : la guerre du Golfe*. - Préface de Mario BETTATI (Paris : Editions Publisud, 1993)

question du désarmement a fait l'objet d'études publiées dans *ARES Défense et Sécurité* (revue créée par Jean-François Guihaudis) et l'*AFDI*⁹.

4. **Mondialisation et universalité des droits de l'Homme** : face au « choc des civilisations » qu'il qualifiait « d'expression malheureuse et inexacte » Paul Tavernier était attaché au *Dialogue des civilisations* et à l'universalité des droits de l'Homme ce qui était compatible avec son intérêt pour les cultures juridiques du monde arabe et musulman comme l'illustre la bibliographie analytique et critique sur « *Islam et droits de l'Homme* » menée par le CREDHO de Rouen¹⁰ et sa participation à des colloques à Beyrouth, Blida, Riad, Téhéran et Tunis. C'est dans cette perspective que s'inscrit aussi la recherche sur « *Droits de l'Homme et État de droit en Afrique* » en coopération avec le Centre des droits de l'Homme de l'Université de Pretoria qui a donné lieu à la publication du *Recueil juridique des droits de l'Homme en Afrique* (2 volumes en 2002 et 2006) et des actes du Séminaire sur *Regards sur les droits de l'Homme en Afrique* (23 novembre 2006), L'Harmattan, 2008.

Durant toutes ces années de collaboration et d'amitié, j'ai pu apprécier les qualités humaines de Paul qui au-delà de ses compétences académiques reconnues m'a toujours impressionné par son profil de travailleur infatigable, sa modestie et sa rigueur morale peu commune.

Abdelwahab BIAD
Directeur du CREDHO-DIC (2012-2021)
Maître de conférences (H.D.R.) à l'Université Rouen Normandie
26 janvier 2022

⁹ « L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires », *AFDI* 1996, pp. 118-136.

¹⁰ Voir sur le site du CREDHO (www.credho.org), la bibliographie *Islam et droits de l'Homme* par Abdelwahab BIAD avec la collaboration de Philippe GUILLOT (1995-2005).

Hommage

par Ahmed MAHIOU

J'ai eu le plaisir de connaître Paul Tavernier, au début de l'année universitaire 1969, alors qu'il était chargé de cours à la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Alger, au moment où je réintègre celle-ci, après avoir passé l'agrégation de droit public et de science politique à Paris. Nous y enseignons en 2^e année de licence, lui-même le droit financier et fiscal et moi-même le droit administratif. Un lien d'amitié s'est immédiatement établi pour durer jusqu'à cette année où il nous a quitté avec cette discrétion qui est une de ses caractéristiques.

J'avais continué à garder un contact avec lui, même après qu'il eût rejoint d'abord l'Université de Grenoble, puis successivement les facultés de Droit de Sceaux, Paris II et, enfin, celle de Rouen (1989-1995). Ce contact était continu puisque l'on se retrouvait aisément lors des rencontres scientifiques, notamment celles de la Société française de droit, auxquelles il était plus assidu et fidèle que moi, en raison de mes autres activités tant sur le plan national en Algérie que sur le plan international, comme participant à de nombreuses conférences des Nations Unies pour la codification du droit international et aussi membre de la Commission du droit international, puis juge ad hoc à la Cour internationale de Justice.

Je garde le souvenir d'un collègue très consciencieux - je dirais même trop sérieux - dans tout ce qu'il entreprend, fidèle en amitié et jovial malgré l'apparence réservée et quelque peu taciturne des premiers contacts aussi bien avec les collègues que les étudiants. Il n'est pas dépourvu d'humour et de finesse et il faut en avoir pour retenir l'attention de son auditoire lorsque l'on assume certains cours très techniques. J'ai pu le vérifier à travers les propos des étudiants concernant son enseignement de droit budgétaire et fiscal à Alger.

Bien qu'il ait privilégié le droit international dans ses activités, il ne s'y est pas enfermé. Il s'est intéressé aussi à d'autres domaines du droit (droit constitutionnel, finances publiques, libertés publiques, etc.) et il a élargi sa curiosité intellectuelle en dehors du droit, pour toucher à d'autres disciplines telles que les relations internationales, les grands problèmes politiques contemporains, l'histoire des idées politiques.

De ce fait, il a été particulièrement prolifique et il est l'auteur de publications aussi nombreuses que variées (ouvrages personnels, contributions à d'autres ouvrages qu'il a parfois coordonnés, articles dans des annuaires et revues nationales et internationales), avec toujours le souci de la rigueur dans la recherche des informations, la qualité dans l'analyse et la conviction dans les conclusions. Il ne rechigne pas devant le travail même s'il s'agit de chroniques austères et parfois répétitives qui persistent dans la durée. J'en veux comme preuve deux chroniques régulières dans deux annuaires que j'ai régulièrement suivies, pour y puiser des informations et analyses aussi utiles que pertinentes pour mes propres enseignements et recherches et aussi ma participation aux réunions onusiennes.

Il y a d'abord celle de très longue durée portant sur « L'année des Nations Unies. Questions juridiques », publiée à l'Annuaire français de droit international, de 1964 à 2014 soit près de 50 ans. Un internationaliste ne peut se passer de la consultation de cette contribution s'il veut s'intéresser sérieusement aux activités Nations Unies, dont une analyse précise et une synthèse claire sont faites chaque année dans l'Annuaire français de droit international.

Il y a, ensuite, celle spécialisée et plus brève (6 chroniques) dans l'Annuaire du Tiers-Monde entre 1976 et 1983, portant sur la 3^{ème} conférence de l'ONU sur le droit de la mer. Cette contribution montre à la fois l'ouverture d'esprit de Paul Tavernier au monde international nouveau et le souci d'aider à le comprendre alors que les revendications du Tiers-monde inquiétaient alors les pays occidentaux. Bien que cet Annuaire ait eu une vie trop brève (quelques années du début des années 1970 au milieu des années 1980), il a incontestablement révélé l'existence et les revendications des pays en développement en faveur d'un droit international, sinon nouveau, du moins plus égalitaire et plus humain.

Je crois que le séjour, comme coopérant à Alger, n'est pas pour rien dans l'intérêt et l'attrait de Paul Tavernier envers le tiers-monde. Certes, ce n'était alors que le tout début des préoccupations liées au sous-développement, mais c'était aussi la période où l'Algérie était déjà à la fois un militant idéologique du tiers-mondisme et un porte-parole actif au sein des différentes instances régionales et universelles. Pendant la décennie 1970, l'Algérie a été très présente sur la scène internationale, notamment en :

- accueillant à Alger en 1973 la Conférence des non-alignés ;
- soutenant et en présidant, en 1974, la session spéciale de l'ONU avec l'adoption de la célèbre déclaration du 1^{er} mai sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international et
- enfin, en étant intensément active lors de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies pour l'élaboration d'un nouveau droit de la mer (1974-1981).

C'est à juste titre que plus de 80 auteurs (universitaires, juges nationaux et internationaux, avocats) ont contribué à un ouvrage de 1600 pages pour rendre un hommage mérité à un homme estimable et une œuvre considérable marquée essentiellement par l'humanisme et le dévouement au droit international auquel il était profondément attaché, quelles que soient les péripéties, contradictions et difficultés des relations internationales. Il a ainsi laissé une œuvre qui le maintiendra fort longtemps dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, au droit international public.

Ahmed MAHIOU
Membre de l'Institut de droit international
Ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger
Ancien directeur de l'IREMAM (Aix en Provence)
Ancien juge ad hoc à la Cour internationale de Justice
28 janvier 2022

Hommage

par Madjid BENCHIKH

Paul Tavernier n'est plus physiquement parmi nous. Ainsi sont les lois de la biologie. La douleur étreint. C'est la perte d'un ami. Mais le souvenir de Paul demeurera.

J'ai connu Paul lorsqu'il enseignait à la Faculté de droit d'Alger à la fin des années 1960. Très vite Paul a impressionné par la solidité de ses connaissances, par la rigueur de son raisonnement et par le sérieux de ses enseignements et de tout ce qu'il entreprenait. Pour moi comme pour les collègues, ces qualités deviendront comme ses marques de fabrique. On ne peut reprendre ici la liste impressionnante de ces contributions scientifiques depuis sa thèse de doctorat qui a su éclairer le rôle du temps dans la validité des règles de droit jusqu'à ses analyses toujours riches et minutieuses dans tous les domaines où se déroulent les combats en faveur de l'application et de la promotion des droits humains. Chacun reconnaît que Paul Tavernier faisait autorité jusque dans les chroniques qu'il tenait dans les revues spécialisées et notamment dans l'Annuaire français de droit international.

Mais il y a une autre qualité humaine, l'une des plus belles d'entre toutes, qui pour moi permet de caractériser Paul Tavernier, c'est la bonté tellement installée dans son être que même les difficultés du temps qui passe n'ont pas pu l'altérer sur son visage.

Madjid BENCHIKH

Professeur émérite de l'Université de Cergy-Pontoise

Ancien Doyen de la Faculté de droit d'Alger

30 janvier 2022

Hommage

par Philippe GUILLOT

Le CREDHO est en deuil. Qu'il soit permis à un ancien doctorant du Pr Tavernier de rendre hommage à son maître (même s'il n'eût pas goûté la formule) en toute subjectivité.

Etudiant en D.E.A. Défense & Sécurité Internationale (diplôme « nomade » qui se faisait à l'époque à Lyon III et Grenoble II), j'eus le plaisir de suivre les séminaires du Pr Paul Tavernier. Si son allure discrète tranchait par rapport à certains autres enseignants très conscients de leur valeur, je fus impressionné par sa fine connaissance des dossiers internationaux, sa large culture et par ce subtil mélange de rigueur académique et de bienveillance humaniste qui le distinguait. Si comme l'affirmait le Beau Brummel, « l'élégance consiste à ne pas se faire remarquer », le Pr Paul Tavernier cultivait une indéniable élégance intellectuelle. Sans effet de manche, il posait des questions pertinentes et, sans inutile emphase, apportait des réponses idoines ou, surtout, mettait ses étudiants sur la voie pour pouvoir les trouver.

Ayant opté pour un mémoire, relevant plutôt des relations internationales que du droit, sur *La perception de la FINUL par les parties au conflit libanais et les acteurs régionaux* sous la direction de Mme Tercinet, je retrouvais dans mon jury le Professeur Tavernier qui, en dépit de remarques sévères mais justes sur les défauts de cette recherche, l'apprécia (il la trouva « presque publishable ») puisque, ultérieurement, il accepta de diriger ma thèse sur *Les membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix*.

Lors de nos échanges épistolaires ou téléphoniques (l'internet n'existait pas encore) et de nos rencontres bimensuelles à Paris, je pus prendre la mesure de son souci de l'excellence et de son penchant pour l'exigence méthodologique : presque cent pages périrent sous sa direction. Bien entendu, les critiques du Pr Tavernier étaient parfaitement justifiées et indubitablement formatrices... Sans doute, certains de mes doctorants ont dû le regretter lorsque j'eus l'occasion de marcher sur les brisées de mon maître.

Il va sans dire que les remarques du Pr Tavernier étaient formulées sans acrimonie et qu'il savait aussi me féliciter, sans flagornerie ni malice. En un mot, il sut me « coraquer » et je conserverai toujours de cette période un filial respect pour mon directeur de thèse.

Par ailleurs, alors que je hantais colloques internationaux et universités d'été, je constatais avec délice que le fait d'être dirigé par le Pr Tavernier me conférait *ipso facto* une image de candidat sérieux chez les universitaires français ou étrangers avec qui je discutais.

Le Pr Tavernier ayant quitté les Alpes pour la Normandie, je soutins ma thèse à l'Université de Rouen (un « choix de carrière » m'avait alors lancé un professeur de Lyon III) où je fus ensuite

recruté maître de conférences. J'espérais alors débiter ma carrière aux côtés de mon « patron de thèse », mais alors que je débarquais à Mont-Saint-Aignan, loin de jouer au mandarin normand, il s'en alla à Sceaux ! Qu'importe puisque lors des activités du CREDHO à Rouen ou à Paris-Sud, j'eus maintes fois le plaisir de le retrouver et l'honneur de me voir confier par lui certaines recherches.

Le Pr Tavernier participa aussi au jury de mon habilitation à diriger les recherches distillant éloges mesurés et remontrances méritées. Modèle de retenue et de modestie, il me remercia en aparté pour avoir cité dans mon manuel de droit de l'environnement, l'article sur le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qu'il avait publié à l'*A.J.D.A.* vingt-deux ans auparavant et parut étonné lorsque je lui répondis, qu'au-delà du tribut de l'élève à son maître, je n'avais pu faire autrement car cette escapade dans le droit de l'aménagement du territoire était devenue une référence incontournable.

Sa production scientifique, importante et reconnue, son expérience de l'enseignement et nos vingt ans de différence d'âge n'empêchaient pas le Pr Tavernier de solliciter mon opinion sur telle ou telle question et même de me demander conseil pour pouvoir intégrer une mission d'observation électorale (je revenais alors de superviser les élections avec l'O.S.C.E. en Bosnie-Herzégovine).

Profondément humain, passionné – sans ostentation – par son métier, le Pr Tavernier est toujours resté proche – en toute humilité – de ses étudiants ou de ses jeunes collègues. En cela aussi, il demeurera un modèle à suivre.

Philippe Ch.-A. GUILLOT
Maître de conférences (H.D.R.) en Droit public à l'Université de Rouen,
Détaché à l'Ecole de l'Air & de l'Espace
31 janvier 2022

Hommage

par Jean-Marie HENCKAERTS

Le mardi 11 janvier 2022, le Professeur Paul Tavernier, fondateur du CREDHO, nous a quitté. C'est une bien triste nouvelle pour ses amis, ses collègues, ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier sa rigueur académique et son humanisme.

Je me souviens de lui comme quelqu'un de très aimable, brillant et savant et à la fois très humble et travailleur ; [sa liste de publications](#) en dit beaucoup.

Par le hasard des choses, ma carrière au CICR a évolué en lien étroit avec le Prof. Paul Tavernier.

J'ai fait la connaissance du Professeur Tavernier en 1999 quand il m'a invité à Rouen pour le colloque « Un siècle de droit international humanitaire ». Ce colloque fut la première manifestation publique du réseau CREDHO (Centre de recherches et d'études sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire) qui réunit le CREDHO-Paris Sud et la CREDHO-Rouen. Ce colloque fut organisé afin de commémorer le double anniversaire du cinquantenaire des Conventions de Genève de 1949 et du centenaire de la Conférence de la paix de 1899. Lors de ce colloque j'ai pu intervenir sur le thème de l'importance actuelle du droit coutumier. Toutes les interventions furent rassemblées dans le premier numéro de la Collection du CREDHO publié chez Bruylant en 2001, sous la direction bien sûr du Professeur Tavernier, ainsi que la Professeure Laurence Burgorgue-Larsen.

Dans les années suivantes cette Collection du CREDHO prenait beaucoup d'ampleur sous l'impulse du Professeur Tavernier qui dirigeait plusieurs ouvrages notamment sur les droits de l'homme en Afrique et la Cour européenne des droits de l'Homme et la France. Ainsi, seulement 7 ans plus tard, en 2008, nous étions déjà au numéro 13 quand j'ai eu l'immense plaisir et honneur de diriger avec le Professeur Tavernier un numéro consacré au « Droit international humanitaire coutumier : enjeux et défis contemporains ». Ce volume réunissait les actes du colloque organisé à Paris en 2007 par le CICR, avec le concours du CREDHO. Ce colloque s'était tenu à l'occasion de la publication aux Editions Bruylant à Bruxelles de la version française de l'Etude du CICR sur le droit international humanitaire.

Plusieurs professeurs de grande renommée nous avaient fait l'honneur de participer à ce colloque, notamment Maurice Kamto, Eric David, Stelios Perrakis, Luigi Condorelli, Djamchid Momtaz et William Schabas. Cette liste montre aussi le rayonnement international du CREDHO et du Professeur Tavernier.

En 2012 sortait le numéro 18 sur « Le droit international humanitaire face aux défis du XXIème siècle », co-dirigé avec le Professeur Abdelwahab Biad, dans lequel j'ai tiré un bilan de l'étude du CICR sur le droit international humanitaire coutumier.

Nous nous sommes aussi retrouvés lors de colloques consacrés au Droit international humanitaire, et à l'Université de Téhéran en 2008 et à l'Université de Galatasaray en 2009. A Téhéran, par exemple le Professeur Tavernier a donné un exposé en anglais sur le thème du principe de distinction et l'utilisation des armes (« The Principle of Distinction and the Use of Weapons ») preuve de sa grande connaissance de différents domaines du droit international humanitaire.

Je me souviens aussi de ses multiples visites estivales à Genève, accompagné de son épouse Mireille, en route vers les alentours de Grenoble où il prenait ses vacances d'été. Ce furent des moments de pur bonheur de pouvoir discuter avec lui et son épouse des différents développements dans le domaine du droit internationale et de planifier des activités conjointes.

Enfin en 2013 est sortie un Liber amicorum à l'honneur du Professeur Tavernier. Ces mélanges en hommage au Professeur Paul Tavernier portait le titre tellement bien choisi « L'homme dans la société internationale » traitant des thèmes qu'il tenait à cœur tel les organisations internationales, droits de l'homme, droit international humanitaire et une partie intéressant sur le dialogue des civilisations. En total ces Mélanges comportaient 81 contributions et 1624 pages. Ça en dit tout sur son cercle d'amis, collaborateurs, étudiants et admirateurs. J'ai pu contribuer sur le thème de la « L'application simultanée du droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme », qui est lien direct avec le champ d'étude et de recherches du CREDHO.

Elève du Professeur Paul Reuter, le Professeur Tavernier a formé des générations de juristes internationalistes français et étrangers, et a œuvré inlassablement en mettant à disposition de la communauté scientifique les instruments d'un savoir partagé, dont le CREDHO qu'il a créé et dirigé est le parfait achèvement.

Jean-Marie HENCKAERTS
Chef d'Unité à la Division juridique du CICR à Genève
15 février 2022